

UNION DE RETRAITE DES CADRES (URC)

Assemblée générale URC

Faites-vous représenter par un salarié du Groupe

Le protocole d'intégration signé entre la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et l'AGIRC (Association Générale des Institutions de Retraite des Cadres) prévoit l'affiliation des participants du Groupe Caisse d'épargne à l'Union de Retraite des Cadres (URC), institution du régime AGIRC. Le 13 octobre l'URC tient ses assemblées générales.

Ainsi tous les cadres du Groupe sont invités **Samedi 13 octobre 2001 à Paris** aux Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de l'URC.

Chaque cadre du Groupe peut donc :

- soit participer lui-même directement à ces assemblées générales,
- soit donner pouvoir à une personne de son choix, participant à ces assemblées.

Nous vous proposons de **donner pouvoir à Jean Hugues DELAY**, affilié à l'URC et militant du Syndicat Unifié (administrateur CGR/CGP) qui participera à ces assemblées.

Vous pouvez adresser sans tarder votre pouvoir dûment daté et signé :

- Soit directement à **Jean-Hugues DELAY – Syndicat Unifié – Caisse d'épargne Ile de France Paris – 25, rue du Louvre – 75001 Paris**
- Soit à l'URC grâce à l'enveloppe T qui vous a été fournie en prenant soin d'**indiquer expressément que vous donnez pouvoir à Jean-Hugues DELAY.**
(à noter que les pouvoirs en blanc sont considérés comme libellés au nom du Président du collège).

Si nous intervenons dans le cadre de la solidarité interprofessionnelle, il est normal que notre Groupe soit représenté et notre point de vue exprimé. C'est pourquoi il est de l'intérêt de l'ensemble des cadres de notre Groupe, syndiqués ou non, de mandater un représentant du Groupe, en la personne de Jean-Hugues DELAY.